



Mareuil-sur-Lay Dissais, le 13 avril 2019

## **Indifférent ou participant actif à l'enquête publique sur le contournement de Mareuil-sur-Lay Dissais ?**

### **Irez-vous prendre connaissance des documents et formuler votre avis ?**

En effet, lorsqu'un projet de travaux publics de grande ampleur est lancé, il est prévu une procédure particulière, dite procédure d'enquête publique, qui **permet au public d'exprimer en toute liberté son opinion sur le bien-fondé de ces travaux ou sur leurs modalités.**

L'enquête publique est prévue du **lundi 15 avril au mardi 14 mai 2019** (cf. arrêté du Préfet en date du 14/03)  
Les horaires de présence du Commissaire Enquêteur varient selon les jours et les mairies de Mareuil sur Lay, de Château-Guibert et de Bessay.

Pendant la durée de l'enquête publique, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations. Celles-ci sont consignées dans un **registre d'enquête**. Il est parfois prévu que les personnes qui le souhaitent puissent être directement entendues par le commissaire-enquêteur. Ce dernier rédige ensuite un **rapport d'enquête**, après avoir examiné toutes les observations consignées dans le registre d'enquête. En conclusion, il formule un **avis**, favorable ou défavorable.

Rappelons qu'en 2010, lors de l'Enquête Publique sur le projet de déviation Est de Mareuil-sur-Lay Dissais, le Commissaire Enquêteur a émis un **avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique.**

Dans l'Etude d'impact réalisée par EGIS en janvier 2018 on peut lire : " Un projet de déviation à l'Est de Mareuil a été soumis à une enquête publique du 13 novembre au 28 décembre 2010, à l'issue de **laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable.** Celui-ci présente une succession d'arguments défavorables au projet proposé, considérant que la justification du choix du projet n'était pas jugée satisfaisante. Le Préfet n'a donc pas donné suite à la demande de Déclaration d'Utilité Publique de ce projet. Suite aux conclusions défavorables formulées par le commissaire enquêteur, le département a décidé de reprendre le dossier, afin de tenir compte de ses observations et de celles du public. Ainsi, le maître d'ouvrage, estimant que le contournement était une priorité d'aménagement du territoire, a décidé de relancer en 2012 des études spécifiques plus précises et une opération dite d'information et de concertation avec le public.

**Dans le dossier de cette étude d'impact**, nous pouvons lire à la page 177 **qu'en risques majeurs**, la surface de la variante Est comprise en **zone rouge** du PPRI est de plus de 4 fois supérieure à celle située en variante Ouest :

- la variante Est 1 indique : Surface comprise en zone rouge du PPRI : 25 648 m<sup>2</sup>.
- la variante Ouest 1 indique : Surface comprise en zone rouge du PPRI : 5 866 m<sup>2</sup>.
- la variante Ouest 2 indique : Surface comprise en zone rouge du PPRI : 6 247 m<sup>2</sup>.

PPRI = Plan de Prévention des Risques d'Inondation. (Un Plan de Prévention des Risques (PPR) est une servitude d'utilité publique qui a vocation à protéger les personnes et les biens exposés à des dangers naturels).

à la page 195, nous noterons que le coût de la version Est 1 est de 40,6 M€, la version Ouest 1 est de 24 M€ et la version Ouest 2 est de 31,9 M€. **La différence est énorme** : + de 10 Millions d'Euros !!

**Pour le CP4VM, l'Option Est est un choix « arbitraire » et irresponsable (tant sur les plans économique, environnement, écologique, humain et risque à la population).**

Un peu de chronologie :

- En 2009 : Etude Le Bihan ingénierie, qui montre la pertinence de l'option Ouest.
- En 2010 : Enquête publique sur option Est > Avis défavorable à la DUP, avec des conclusions que l'on peut reprendre !!! (La présentation du dossier tend à induire en erreur la population, etc !!!!!)
- En 2013 : le conseil général mandate une nouvelle étude auprès d'Egis France, dont les conclusions sont clairement (malgré les pressions !) pour les options Ouest ! Tableau de synthèse disponible.
- En 2014 : des réunions publiques qui n'en sont pas ! Convocation la veille pour le lendemain, pas de documents ....
- En 2015, exposition itinérante : procédure visant à consulter la population sans toutefois appeler cela un referendum ! Mais en prenant bien la précaution de mobiliser les protagonistes de l'option Est, aveuglément préférée par le conseil départemental et la mairie de Mareuil sur Lay (à l'encontre de toutes les études commanditées par leurs soins) afin d'y chercher une quelconque légitimité !

***De nombreuses erreurs : photographie aérienne datant d'avant 2009 ! Comptage automobiles présentés datant d'avant l'arrêt de la carrière et de la laiterie, etc...***

- En 2016 : Faisant fi de tout cela, le conseil départemental, la Présidente de la Communauté de Communes et le maire de Mareuil nous présentent leur choix. Celles-ci sont les options les plus impactantes sur les aspects humains, milieu physique, milieu naturel, aspects techniques et celles dont le coût est le plus élevé !

**Choisir délibérément, après avis défavorable de la première enquête publique, l'option la plus dangereuse pour la population, générant le plus de nuisances, d'irrespect du milieu naturel, de difficultés techniques, et tout cela pour un coût supérieur de 10 M€, pose question !!!**

En lisant les documents du site « Enquêtes publiques et consultations du public »

Cf. [http://www.vendee.gouv.fr/enquetes-publiques-et-consultations-du-public-r223.html?page=rubrique&id\\_rubrique=223&id\\_article=934&masquable=OK](http://www.vendee.gouv.fr/enquetes-publiques-et-consultations-du-public-r223.html?page=rubrique&id_rubrique=223&id_article=934&masquable=OK)

Nous relevons que dans l'avis formulé le 21 décembre 2018 par la **Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire**, en page 8 : « pour justifier le projet, le dossier présente la comparaison des variantes par thématiques. De cette analyse, clairement retranscrite dans l'étude d'impact sous forme de tableaux, **il résulte que le tracé retenu s'avère globalement le moins favorable au regard des considérations environnementales et de coût**. En plus du bénéfice supérieur en terme de réduction de trafic du centre bourg (NDLR : ce qui est faux !), les considérations relatives aux effets des différentes variantes vis à vis des commerces, des zones d'activités et de l'agriculture apparaissent avoir prédominé dans le choix final sans pour autant que le dossier ne présente une hiérarchisation claire des (de leur) divers enjeux économiques, techniques et environnementaux. » (NDLR : c'est gentiment dit, en clair : c'est du pipeau !)

**Cette lacune rend difficilement compréhensible l'objectivisation du choix final opéré ! CQFD !**

La Direction des Routes du Département de la Vendée, dans sa lettre du 8 mars 2019 à la M.R.A.E., indique que le projet de déviation de Mareuil a fait l'objet d'une longue concertation locale, au cours de laquelle un tracé à l'Est est ressorti comme étant à privilégier. (NDLR : FAUX, seulement 2% de la population ayant émis un avis favorable à l'option Est !)

**Nous fait-on prendre des vessies pour des lanternes quand on annonce une large concertation locale ?**

A la page 196 de l'étude EGIS de janvier 2018, il est noté : 4 registres ont été ouverts, 92 avis ont été formulés sur les registres. 5 avis ont été reçus par mail et 3 ont été formulés par courrier. 2 questions étaient posées sur le registre.

**67 personnes sont en faveur de l'est.**

A la lecture de cette étude, on veut nous faire croire que 67 % sont pour la variante Est. Or si nous analysons le nombre de personnes favorables, c'est seulement **à peine 2 %** de la population inscrite sur les listes électorales (2014) : 3 458 (Mareuil sur Lay Dissais : 2 073 - Château Guibert : 1 059 - Bessay : 326)

En toute logique c'est donc 2 % d'habitants qui peuvent influencer sur le déroulement d'un processus qui impactera l'avenir ?

Malgré toute cette agitation, les positions du département et de la commune ne changent pas d'un iota depuis 2010 et l'avis défavorable de l'enquête publique. Ceci malgré nos différents courriers au Président du Conseil Départemental avec copies à M. le Préfet concernant nos remarques faites par notre association à l'occasion de la consultation engagée par ses services.

**En août et décembre 2015**, nous écrivions au Président du Conseil Départemental ceci :

*« Nous vous interpellons à nouveau sur la non-pertinence du projet présenté depuis 11 ans par vos services, à contre-courant de toutes les études faites et d'un premier rejet par enquête publique (Cf. Rapport et Conclusions du Commissaire Enquêteur Enquêtes Publiques conjointes réalisées du 13/11 au 28/12/2010 sur le projet de déviation de la RD 746 Contournement de l'Agglomération de Mareuil-sur-Lay-Dissais)*

*Nous vous invitons à prendre connaissance des arguments annexés, lesquels montrent de façon factuelle et appuyée par les études que vos services ont mandatées, que le projet tel que présenté, n'a aucune pertinence économique, environnementale, écologique et cerise sur le gâteau, est avéré plus dangereux pour la population que l'option Ouest.*

*Comment peut-on soutenir une option Est dont le surcoût est de 50 % (budget car le réel sera bien au-dessus !) et dont l'analyse de tous les autres critères montre sa non-pertinence, au regard de l'option Ouest !!!!*

*Tout cela sous les feux de l'actualité : COP 21, Finances Publiques et taux de prélèvement, procès Xynthia »*

**En février 2016**, nous avons de nouveau écrit au Président du Conseil Départemental :

*« Nous avons bien reçu, le 17 janvier 2016, votre réponse à nos courriers du 20 août et du 11 décembre 2015. Dans ce courrier, vous écriviez, en forme de conclusion : « j'ai bien noté l'inquiétude et l'opposition du bureau du CP4VM si le projet de déviation devait passer à l'Est de Mareuil. Encore une fois, je tiens à rappeler que rien n'a été décidé à ce stade et que vous serez informé de l'avancement du projet à chacune de ses étapes »*

*Le 4 février 2016 soit 15 jours après, le Département nous présente à Mareuil, les conclusions de l'exposition itinérante de l'été, comme un plébiscite de la population en faveur de l'option Est ! Cela conférant bien sûr toute légitimité au projet... C'est exactement la prédiction que nous faisons dans un précédent courrier et ce que vous avez abondamment nié dans votre réponse ! (Nous n'aborderons pas dans ce courrier, la représentativité de cette consultation : 81 avis, nous la laissons à votre sagacité).*

*Dans ce même courrier, vous qualifiez de mensongères nos affirmations concernant la dangerosité du projet Est, vis-à-vis de la population. Nous vous invitons à relire les conclusions de la première enquête publique traitant notamment des items : réduction des passages de cours d'eau / inondations et érosion, ouvrage perpendiculaire au sens des pentes, franchissement de six vallées, ouvrages en zones inondables, volume considérable d'excavation et remblais nécessitant le déplacement de 45 000 camions, beaucoup d'habitations en zones d'aléas forts...)*

*Nous réaffirmons, preuves à l'appui, **que les deux études mandatées par vos services vont à l'évidence, à l'encontre de l'option Est.** Nous joignons à ce courrier, trois extraits de la dernière étude d'EGIS, figurant parmi les documents administratifs du Conseil Départemental (rubrique Kiosque du site internet Vendée.fr), faisant notamment état des risques d'inondations.*

*Comment peut-on tenir un tel entêtement face aux faits ? Nous avouons ne pas avoir de réponse, et tout cela, toujours sous les feux de l'actualité : COP 21, Finances Publiques, taux de prélèvement et procès Xynthia !*

## **Est-ce un bon projet pour 2040 ?**

A l'heure où le conseil départemental de la Vendée lance une consultation auprès de sa population pour imaginer la Vendée en 2040. Comment les habitants du Pays Mareuillais voient-ils l'avenir pour eux-mêmes, leurs enfants, leurs petits-enfants ?

## CONCLUSIONS

**Depuis 2007, le CP4VM dit NON à l'absurdité écologique, environnementale et économique du tracé de déviation Est !**

**Il n'est pas concevable de construire un projet de déviation en continuant à nier les conclusions factuelles de deux études d'impact (Le Bihan et EGIS), de l'avis extrêmement motivé de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et des remarques (1) du Président du Centre Régional de la Propriété Forestière !**

**Stop aux positions partisans, politiques et non challengées !**

**Construisons notre avenir avec bon sens, dans le respect de notre environnement, de notre qualité de vie, de notre sécurité et de nos finances publiques.**

*(1) Dans son courrier du 2 novembre 2018, le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière émet plusieurs remarques qui ne confortent pas du tout le projet de déviation par l'Est. Il attire l'attention du lecteur sur l'étude d'impact qui révèle un certain nombre d'incohérences et une méconnaissance du secteur forestier, notamment en ce qui concerne la populiculture. Il écrit ne pas être favorable à un projet qui prévoit la suppression sans raison fondée d'une surface populicole bien supérieure à la surface directement impactée par le projet d'infrastructure.*



## **Pour mémoire, rappel**

# **Mémo de synthèse sur les Conclusions de l'Enquête Publique (Fev 2011)**

(Cf. Rapport et Conclusions du Commissaire Enquêteur  
Enquêtes Publiques conjointes réalisées du 13/11 au 28/12/2010  
sur le projet de déviation de la RD 746  
Contournement de l'Agglomération de Mareuil-sur-Lay-Dissais)

### **Intérêt général du projet présenté :**

#### **Inconvénients :**

##### **Milieu Humain :**

- La présentation de dossier tend à induire en erreur la population qui le consulte !
- Par réduction des passages de cours d'eau, risque ++++ d'inondations et érosions
- Réduction exploitations agricoles et chemins de randonnées.
- Coupe Dissais de Mareuil

##### **Environnement :**

- Perpendiculaire au sens des pentes terrains et écoulement des eaux.
- La justification du tracé n'apparaît pas avéré.
- Coupe 6 cours d'eau, obstrue 6 vallées > impact faune aquatique et terrestre.
- Destruction Fritillaire Pintade et nombreux bois classés, saulaies et zones humides.
- Ouvrages en zone inondables > zones d'aléas fort.
- Volume considérable d'excavation (370 000 m3) et remblais (250 000 m3) soit le passage de 45 000 camions !

**Economiques :**

- Coût > de 50 % par rapport au tracé Ouest !
- Tracé ouest beaucoup plus court, en adéquation avec le terrain naturel, un seul cours d'eau traversé et beaucoup moins de zones humides et inondables.
- Ampute nombre important d'exploitations agricoles.
- Ne prévoit pas le moyen long terme 2x2 voies (because coûts ponts et viaducs).

**En conclusion :**

- Ne répond pas aux critères de définition de l'intérêt général.
- Dossier réalisé de façon non objective et non transparente (cf versions différentes)
- Choix du tracé non justifié et tentative de tromperie dans l'économie du projet.
- Large majorité contre le projet, pour des raisons justifiées.
- Beaucoup d'habitations en zone d'aléas fort.
- Pas d'étude d'impact sur zones inondables (place des halles, école, etc .. )
- Obturation des vallées étroites > écoulements et érosion + risque barrage Marillet.
- Ouvrage en amont de villes (cf Vaison la Romaine, Draguignan ... )
- Zone inondable à aléas fort > absence de récupération et traitement des eaux / pollution issue du trafic (coûts)
- Destruction espèce végétale Fritillaire Pintade protégée.
- Coût considérablement plus élevé que le tracé Ouest.
- Pas de vision moyen / long terme (2x2 voies), sauf à accroître encore le différentiel de coût / tracé ouest.
- Présentation trompeuse du projet et manipulation dans les présentations successives.

**>>>> Avis défavorable à la DUP**

---

**Annexes :**

- Le Bihan Ingénierie : nombreuses erreurs, abondance d'infos ne concernant pas le projet ! Comparaisons et évaluations incohérentes, confusion entre impacts et avantages ! Omissions ! > Dégradent qualité, exhaustivité et rigueur de l'étude !!!!
- Dans la comparaison des tracés Est et Ouest, des améliorations envisagées pour chacun d'eux ont été incluses, mais elles ne figurent plus dans le projet actuel !!!
- Surcoût de l'option Est : + 50 % !! > OK pour conseil général et les communes !
- L'intégration de barreaux (au demeurant non soumis à l'enquête) > volonté d'atténuer le différentiel de coût (Est / Ouest) et de brouiller les comparaisons ! Ce malgré courrier des services de l'état soulignant l'incohérence !
- Ouest : 1 seule vallée > effet négatif fort ! Est : 6 vallées > effet négatif moyen !!!
- Trompeuse sur le coût du tracé Est, n'incluant pas les acquisitions foncières !
- Valeurs d'effets inverses entre version 2010 et version 2008 ! ex : nombre d'habitations, fonctionnement urbain, effet sur paysages traversés !
- Risque fort inondations (cf Xynthia)
- Axes bio-géographiques importants : positions charnière de grande importance entre les vallées du Lay, de la Smagne, du Marillet et de la Doulaye.

**Tableau de synthèse étude mai 2014 (mode de lecture)**

Solution engendrant un impact fort pour le critère considéré	Solution engendrant un impact moyen ...	Solution engendrant un impact faible ...	Solution de moindre impact sur le critère...
4	3	2	1

Thème	Variante 0	ASP	Est 1	Est 2	Est 3	Ouest 1	Ouest 2
Milieu Humain	3	3	2	4	4	3	2
Traffic prévisionnel	4	4	1	1	1	1	1
Gain de temps	4	4	1	3	2	1	1
Bilan socio-économique	1	3	1	3	2	1	1
Géométrie	3	2	1	2	2	1	2
Visibilité et sécurité	4	3	2	3	3	2	1
Bati	4	4	1	4	4	3	2
Cadre de vie, Bruit	4	4	1	3	3	3	2
Activités	1	1	3	3	3	3	3
Patrimoine	1	3	3	2	2	3	3
Paysage	1	1	4	4	4	3	3
Urbanisme	1	1	2	2	3	3	2
Tourisme, Loisirs	1	3	2	4	4	2	3
<b>Thème</b>	<b>Variante 0</b>	<b>ASP</b>	<b>Est 1</b>	<b>Est 2</b>	<b>Est 3</b>	<b>Ouest 1</b>	<b>Ouest 2</b>
Milieu Physique	1	2	4	4	4	3	3
Relief	1	2	4	4	4	3	3
Eaux superficielles et sout	1	1	4	4	4	3	3
Risques majeurs	2	2	3	4	4	3	3
Zones humides	1	2	3	3	4	2	2
<b>Thème</b>	<b>Variante 0</b>	<b>ASP</b>	<b>Est 1</b>	<b>Est 2</b>	<b>Est 3</b>	<b>Ouest 1</b>	<b>Ouest 2</b>
Milieu Naturel	1	2	4	4	4	4	3
Espaces protégés et patri	1	1	1	1	1	2	2
Habitats sensibles	1	2	3	3	4	3	2
Espaces protégés	1	2	4	4	4	4	3
Grande faune	1	1	4	4	4	3	3
<b>Thème</b>	<b>Variante 0</b>	<b>ASP</b>	<b>Est 1</b>	<b>Est 2</b>	<b>Est 3</b>	<b>Ouest 1</b>	<b>Ouest 2</b>
Aspects Techniques	1	1	4	4	3	2	3
Longueur aménagée	1	1	4	3	3	2	3
Franchissements routiers	1	1	3	3	2	3	3
Rétabissements	1	1	3	3	3	2	2
Ouvrage d'art	1	1	2	2	2	2	2
Exploitation sous chantier	1	4	2	2	1	1	1
<b>Thème</b>	<b>Variante 0</b>	<b>ASP</b>	<b>Est 1</b>	<b>Est 2</b>	<b>Est 3</b>	<b>Ouest 1</b>	<b>Ouest 2</b>
Coût prévisionnel	0 €	4,3 M€	40,6 M€	37,4 M€	35 M€	24 M€	31,9 M€

Etude mandatée par le conseil général à Egis France  
 Tracés initiaux : Est 1 et Ouest 2  
 ASP : Aménagement sur place  
 Variante 0 : ne rien faire

Synthèse étude Conseil Départemental / Egis France /  
 commune de Mareuil sur Lay, éditée par CP4VM

Les différents critères concernant le milieu humain, conduisent à valider Est 1 et Ouest 2, qui sont les deux tracés initiaux.  
 (synthèse en haut de chaque thème et en couleur)

Les différents critères concernant le milieu physique, conduisent à privilégier les options Ouest sur les options Est.

Les différents critères concernant le milieu naturel, conduisent à privilégier l'option Ouest 2.

Les différents critères concernant les aspects techniques, conduisent à privilégier les options Ouest.

La synthèse logique, évidente, pour une déviation, au regard des coûts et de l'analyse objective des différents critères fait clairement ressortir le tracé Ouest 2